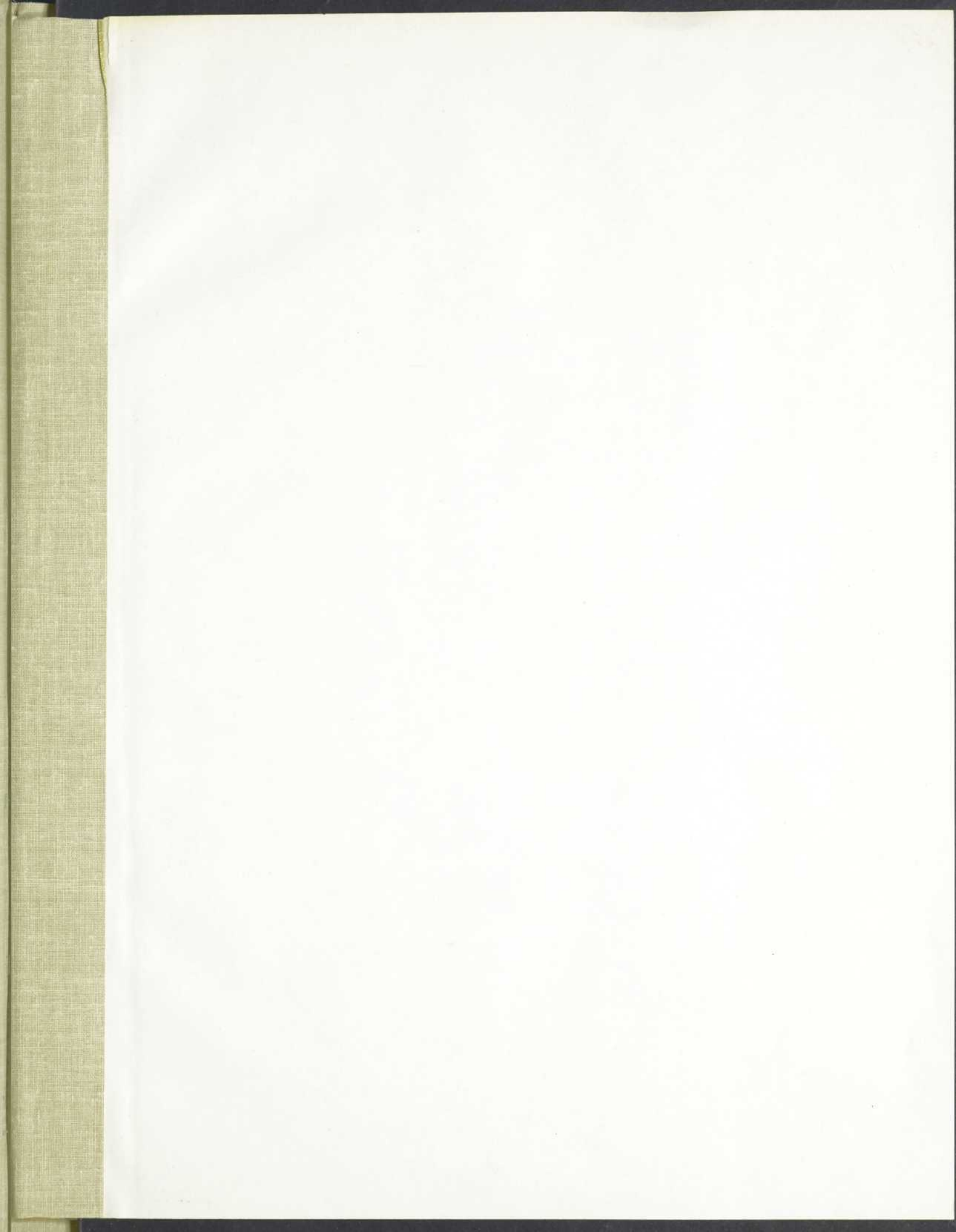
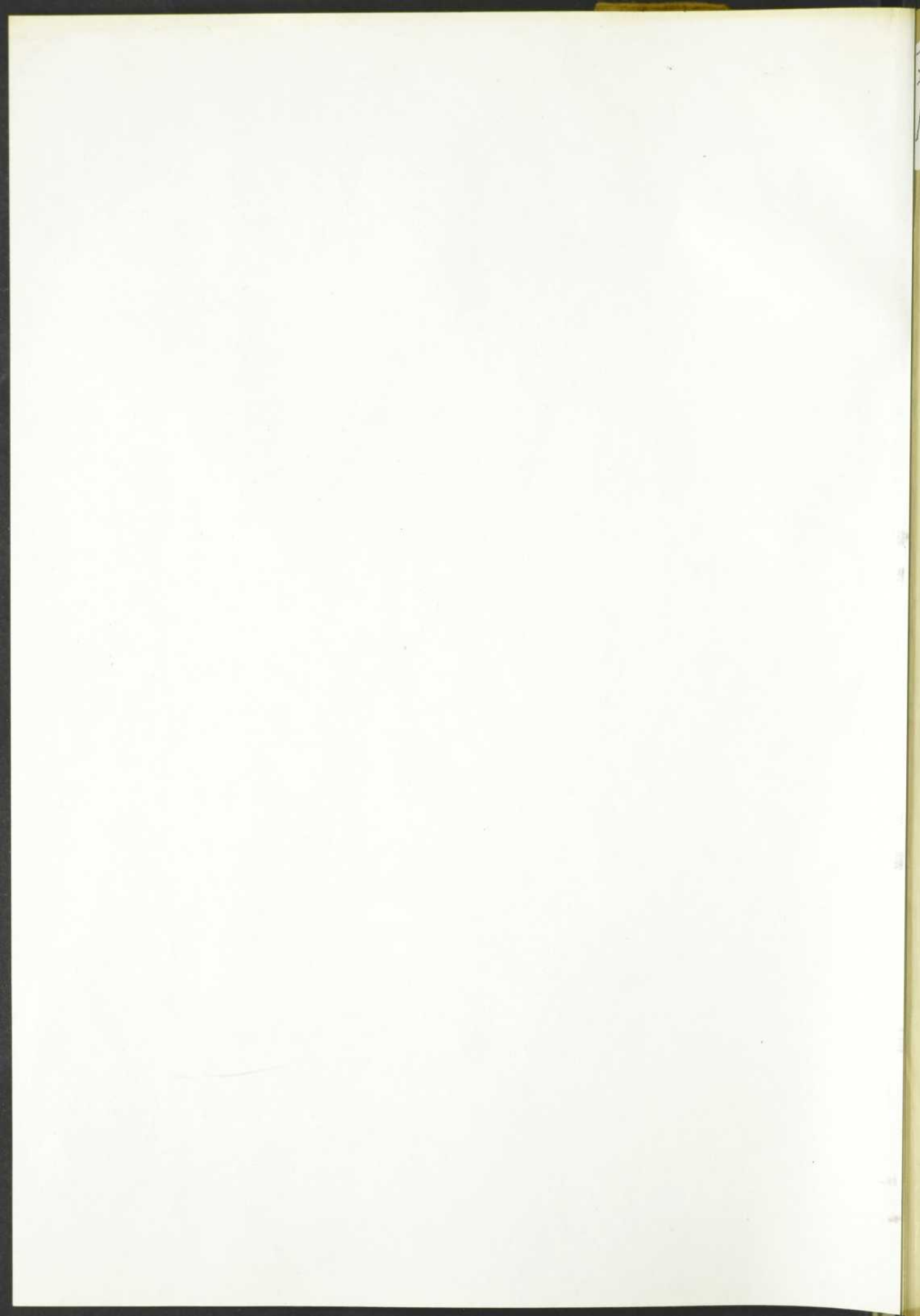


027.5714  
M3578b  
1946



Bibliothèque Nationale du Québec





P 027.0714  
M 348 bl<sup>2</sup>

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA LEGISLATURE

Son passé, son présent, son avenir

par

G.-E. MARQUIS

Conservateur de la Bibliothèque  
de la Législature de la Province de Québec

----- oOo -----

Québec

- 1946 -

Il a été tiré 100 exemplaires au multigra-  
phe de cette étude, numérotés de 1 à 100.  
Hors commerce.

No 53.....

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE

Son passé, son présent, son avenir

par

G.-E. MARQUIS

Conservateur de la Bibliothèque  
de la Législature de la Province de Québec

----- oOo -----

Québec

- 1946 -

**194359**

Il a été tiré 100 exemplaires au multigraphe de cette étude, numérotés de 1 à 100.  
Hors commerce.

No 53.....

Z  
736  
A84 M37  
1946

LA BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE

Son passé - son présent - son avenir

----- oOo -----

Monsieur le Président, (1)

Pour ne pas être en dette envers vous, je m'empresse de vous féliciter de votre choix à la présidence, et vous offre mes meilleurs vœux de succès, ainsi qu'à vos collaborateurs de l'Exécutif.

Je le proclame sans ambages, ni fausse modestie, l'invitation de M. André St-Germain, l'organisateur de vos dîners-causeries, m'a fait grand plaisir.

Le but principal que poursuit notre Association, c'est, sans contredit, l'entr'aide. Or, je crois que l'enseignement mutuel entre dans le champ de l'entr'aide.

---

(1) M. J.-Maurice Delfausse.

C'est pourquoi je vais vous ouvrir une page de l'histoire de la Bibliothèque de la Législature, pour vous en faire connaître les richesses, le rôle qu'elle joue dans l'administration et l'influence qu'elle peut exercer en dehors du Parlement.

Je vous promets d'être bref, simple, objectif et constructif.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
ET GOUVERNEMENTS POPULAIRES

La première bibliothèque publique, fondée à Québec par le général Haldimand, remonte à 1779, tandis que la première bibliothèque publique, fondée à Montréal, n'apparaît qu'en 1796; celle-ci avait été établie par une compagnie à fonds social.

Or, avec l'introduction du régime parlementaire représentatif au Canada, en 1792, l'on assiste à la fondation de bibliothèques spécialement consacrées à l'usage des députés, tant dans le Haut que le Bas-Canada.

Chaque année, le greffier de l'Assemblée Législative présentait à la Chambre un rapport dans lequel il donnait une liste détaillée des ouvrages achetés durant la vacance parlementaire.

C'est ainsi que l'on peut constater, par le rapport du greffier de Québec, qu'en 1832 la Bibliothèque renfermait 4,931 volumes. Il avait donc fallu 40 ans pour recueillir ce petit trésor.

#### LE PREMIER BIBLIOTHECAIRE PARLEMENTAIRE

De 1792 à 1833, c'est le greffier de l'Assemblée Législative qui remplissait les fonctions de bibliothécaire, mais à cette époque un titulaire fut nommé à la Bibliothèque, dans la personne d'Etienne Parent, qui était aussi traducteur français à la Chambre et officier en loi. Il conservait ses autres fonctions et, pour le tout, recevait la modique somme de \$800 par année.

Etienne Parent était, en plus, avocat et journaliste et il avait rédigé "Le Canadien" de 1822 à

1825. C'est l'un des premiers journalistes qui, chez nous, a soulevé et discuté la question de nos problèmes économiques.

#### LES SUCCESSEURS DE PARENT

Lorsque celui-ci résigna ses fonctions de bibliothécaire en 1835, il fut remplacé par Jasper Brewer, qui avait comme arsenal, à la Bibliothèque de la Législature, 5,500 volumes.

Jasper Brewer était un Allemand catholique et depuis 1818, il remplissait les fonctions de greffier des Comités, à l'Assemblée Législative, après les troubles de 1837-38, lors de la création du Conseil Spécial; plus tard, il agit comme greffier du Conseil Exécutif. Lorsqu'il quitta la Bibliothèque en 1841, celle-ci contenait 7,000 volumes.

C'était un bon Allemand, puisque le "Canadien" disait, au lendemain de sa mort, qui arriva en 1846: "Tous ses actes furent marqués au coin de l'honneur et de la probité la plus exquise. Sa foi fut celle

"d'un bon chrétien et d'un fervent catholique."

LA BIBLIOTHÈQUE SOUS L'UNION (1840)

À cette époque, eut lieu l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada, et les bibliothèques de ces deux provinces furent réunies, avec le Dr William Winder comme bibliothécaire et M. Alpheus Todd, comme assistant. Tous deux venaient de la Bibliothèque du Haut-Canada.

Comme le gouvernement sous l'Union siégeait tour à tour à Québec, à Montréal, à Toronto et à Kingston, les députés devaient se rendre d'une ville à l'autre, ayant parfois à franchir des distances considérables, sans autres moyens de transport que la goëlette, en été, et la carriole, en hiver. C'est aussi le sort que subit la Bibliothèque au cours de cette période de 1841 à 1867, soit donc pendant l'espace de 26 ans.

C'est au cours de la période du Gouvernement sous l'Union que le Parlement qui, en 1849, siégeait à Montréal, fut incendié par des émeutiers, avec à peu près tout ce qu'il contenait. Sa bibliothèque renfermait alors 8,232 volumes, ce qui, toutefois, ne comprenait pas ceux qu'on avait laissé en arrière, à Québec, au nombre de 4,000.

Un témoin de l'incendie des édifices parlementaires de Montréal réussit à sauver plus de 200 volumes, parmi lesquels se trouvait la collection des journaux de l'Assemblée Législative, de 1825 à l'Union (1840). La collection des ouvrages sur l'Amérique, recueillie par G.-B. Faribault, fut malheureusement consumée. L'on estime que la perte de la Bibliothèque Législative s'élevait à 25,000 livres sterling, ce qui veut dire environ \$120,000 du cours actuel.

M. G.-B. Faribault, assistant-greffier à l'Assemblée Législative, fut chargé, en 1851, d'une mis-

sion en Europe, pour aller acheter des livres, afin de regarnir les rayons de la Bibliothèque incendiée deux ans auparavant. Son crédit était de 4,400 livres sterling ou \$21,120 environ. Si on ajoute aux livres achetés par M. Faribault, les dons reçus tant du Canada que des Etats-Unis, la Bibliothèque connut bientôt le nombre remarquable, pour cette époque, de 17,000 volumes.

L'épreuve de 1849 devait se répéter, cette fois-ci à Québec, alors que le 1er de février 1854, le feu vint s'abattre sur l'Hôtel du Parlement et le détruisit de fond en comble, ne laissant que des murs calcinés. Toutefois, quelques hommes dévoués, ayant à leur tête le commandant de la garnison, sauvèrent de la destruction 9,317 volumes.

Enfin, troisième incendie au Parc Montmorency, en 1883, alors que l'on réussit à arracher des flammes tout au plus 4,500 volumes, qui devaient former le noyau de la Bibliothèque actuelle de la Législature de Québec.

C'est donc à dire que notre Bibliothèque n'a guère plus de 60 ans d'existence, ce qui explique, d'une part, pourquoi ses collections ne la placent pas encore parmi les grandes bibliothèques modernes. Quant à l'autre part, il est interdit à un bibliothécaire de la révéler. À chacun de conjecturer à sa guise...

#### AUTRES BIBLIOTHECAIRES SOUS L'UNION

Le Dr Winder, mentionné il y a un instant, prit sa retraite en 1855 et il fut remplacé par M. Alpheus Todd, son assistant, auquel on adjoignit M. Antoine Gérin-Lajoie. Celui-ci était déjà attaché à la Bibliothèque. M. Todd fut chargé d'une mission peu de temps après sa nomination: celle de se rendre en Europe pour acheter de nouveaux livres, traitant de jurisprudence, de politique, de littérature et de sciences. On lui avait donné un crédit de 9,621 livres sterling. M. Todd revint à Québec, quelques mois après, avec 17,336 volumes. C'est pourquoi, à

peine trois ans après l'incendie de 1854, la Bibliothèque de Québec contenait déjà 30,000 volumes bien choisis et bien classés.

Quand la Confédération fut organisée, M. Todd devint bibliothécaire jusqu'en 1884, alors que M. A.-D. Decelles lui succéda. Mais revenons à Québec.

#### NOUVEAU DEMENAGEMENT EN 1865

C'est le philosophe Franklin qui a dit, je crois, que "trois déménagements équivalent à un incendie." Or, après trois déménagements de la Bibliothèque, d'une ville à l'autre, sous l'Union, il fallut de nouveau, en 1865, se résigner à transporter à Ottawa la Bibliothèque de Québec, étant donné qu'Ottawa avait été choisi pour être la capitale du Canada, par la reine Victoria.

Cette Bibliothèque possédait alors 55,000 volumes. Ceux-ci, mis en caisses, furent transportés dans des barges, jusqu'à Ottawa, et la nouvelle installation ne fut prête pour l'ouverture du Parlement



central que vers le commencement de juin 1866. Il ne restait plus, à Québec, que les ouvrages de Droit français qui ne tardèrent pas, non plus, à prendre le chemin de la nouvelle Capitale fédérale.

#### LeMAY ET SES SUCCESSEURS

À Québec, tout était donc à recommencer et c'est Léon-Pamphile LeMay qui fut nommé premier bibliothécaire de la Législature provinciale. Il réussit à grouper, de 1867 à 1883, environ 30,000 volumes.

Comme je l'ai dit, il y a un instant, en 1883 le feu s'était abattu sur l'Hôtel du Parlement de Québec, situé au sommet de la Côte de la Montagne, et il l'avait détruit de fond en comble.

Après un séjour de 25 ans à la Bibliothèque, Léon-Pamphile LeMay prenait sa retraite, laissant le souvenir d'un travailleur infatigable, d'un écrivain remarquable et d'un patriote incontesté. Il est le père d'oeuvres considérables, qui prolongent son souvenir chez nous, et ceux qui lui ont succédé à la di-



rection de la Bibliothèque de la Législature, lui ont toujours porté une grande vénération.

Le Dr N.-E. Dionne lui succéda. Le Dr Dionne était journaliste. Pendant les vingt ans qu'il passa à la Bibliothèque, il se plongea dans l'histoire canadienne et mit à jour un grand nombre de volumes, surtout de biographies, qui mettent en valeur les pionniers du Canada français; aussi des travaux importants de linguistique et de classification.

Après le départ du Dr Dionne, en 1912, c'est le registraire du Département du Secrétaire de la Province, M. Ernest Myrand, qui fut nommé pour le remplacer et, en 1921, soit onze ans plus tard, la mort venait le surprendre, alors qu'apparemment il aurait dû rester encore plusieurs années à la tête de la Bibliothèque.

M. Myrand était un féru d'histoire et, de plus, il a écrit plusieurs ouvrages fort prisés. Son court passage à la Bibliothèque n'a pas été sans laisser des traces bien imprimées, qui rappellent son souvenir.

C'est lui qui a conçu le projet de la belle verrière qui orne notre Bibliothèque.

De 1921 à 1934, soit pendant treize ans, c'est M. Joseph Desjardins, déjà employé à la Bibliothèque, qui fut désigné pour succéder à M. Myrand. Il remplit cette charge avec beaucoup de zèle. Il demanda à prendre sa retraite en 1934, alors qu'il était arrivé à un âge assez avancé et que ses forces l'abandonnaient.

M. Desjardins a laissé un ouvrage qui s'intitule: "Guide Parlementaire Historique de la Province de Québec", qui retrace tout ce qui se rapporte au régime parlementaire à Québec et à Ottawa, en autant que la province de Québec est concernée, depuis 1792 à 1902.

M. Desjardins, à cause de l'aménité de son caractère et de ses connaissances considérables en bibliothéconomie, était fort estimé de ses collaborateurs, possédait la confiance de ses supérieurs et commandait le respect du public.

Avec le départ de M. Desjardins, en 1934, finit ma tâche de chroniqueur relatif à la Bibliothèque, puisque je fus appelé à lui succéder.

#### LOI FONDAMENTALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est dans les "Statuts Refondus de la Province de Québec," que l'on peut retracer la loi relative à la Bibliothèque de la Législature (voir chapitre 4, section 5 - articles 93 et 99 inclusivement). J'ajoute qu'au cours de la session de 1943, cette loi a été légèrement modifiée (voir "Statut 9, George VI, chapitre 14). L'amendement apporté à la loi a pour but de permettre au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer à la Bibliothèque le nombre d'employés nécessaires à sa bonne administration.

Est-ce à dire, toutefois, que cet amendement est un remède suffisant pour faire face à la croissance de ses richesses ou à l'expansion des usagers de la Bibliothèque, depuis la Confédération? Je réponds sans hésiter: non, et je déclare que cette loi

de la Bibliothèque est aujourd'hui désuète et incomplète, et nullement appropriée au développement de la Législature et de ses services. Mais c'est là un problème qui relève de la Législature elle-même, et les Crateurs qui sont en charge de la Bibliothèque ne sont pas sans connaître les suggestions des bibliothécaires à ce propos. Or, un proverbe dit que "Tout vient à point à qui sait attendre". Donc, attendons patiemment et peut-être bien que nos petits-fils verront poindre l'aurore du jour... attendu.

#### RICHESSES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Comme on l'a vu, il y a un instant, après l'incendie de la Bibliothèque, en 1883, il fallut recommencer à neuf. Il serait trop long et fastidieux d'énumérer ici l'augmentation graduelle, année par année, de nos richesses livresques.

Qu'il me suffise de rappeler qu'en 1916, la Bibliothèque déménageait dans son local actuel. À cette époque, elle comptait, d'après un rapport de M. Er-

nest Myrand, 109,270 volumes. Or, à l'heure actuelle, elle renferme, en chiffres ronds, 188,000 volumes, ce qui fait une augmentation de 79,000 volumes en trente ans.

Sa collection de brochures cataloguées contient quelque 13,000 études, dont plus de 11,000 sont canadiennes, de langue française et de langue anglaise.

Il y a quelques années, la Bibliothèque de la Législature a hérité de la Collection Chauveau, qui contient 6,723 volumes. Plus tard, elle faisait l'achat de la Collection Choquette, qui comprend 78 volumes, renfermant eux-mêmes 593 brochures se rapportant, pour la plupart, à l'histoire politique de notre pays. Les brochures, comme les volumes reliés, sont cataloguées et faciles à retracer.

Dans une bibliothèque de moins de 200,000 volumes, il ne faudrait pas s'attendre de trouver toutes les richesses que l'on rencontre dans les vieilles bibliothèques d'Europe et même dans certaines bibliothèques d'Amérique, surtout celle de Washington.

De plus, la Bibliothèque de la Législature est une bibliothèque parlementaire. C'est donc à dire que notre première attention doit se porter vers les livres de loi et tout ce qui se rattache non seulement à la législation, mais à la jurisprudence établie et aux commentaires des jurisconsultes et des codificateurs.

De plus, cette bibliothèque doit renfermer non seulement les "Statuts de la Province de Québec", mais ceux des autres provinces du Dominion, de même que d'un grand nombre d'Etats avec lesquels nous faisons des échanges de toute nature. Toutefois, notre Bibliothèque est encore assez riche pour attirer un grand nombre de travailleurs intellectuels, qui ne sauraient trouver ailleurs que sur ses rayons, dans la ville de Québec, les livres dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études, et c'est toujours avec plaisir que nous recevons ces travailleurs et que nous nous efforçons de leur donner satisfaction.

CLASSIFICATION DES LIVRES

Dans une bibliothèque privée, chacun peut, à sa guise, classifier ses livres comme bon lui semble et on ne court guère de risques d'égarer un livre qui aurait été, occasionnellement, mal classifié. Tel n'est pas le cas dans une bibliothèque dont la richesse dépasse le cent mille volumes. Il lui faut adopter une méthode scientifique de classification, afin d'être en mesure de retracer rapidement n'importe quel ouvrage qu'elle possède. De plus, comme on ne saurait laisser les usagers ou clients de la Bibliothèque se servir eux-mêmes dans les rayons, ce qui exposerait à des mélanges désastreux, il faut posséder un fichier toujours à date et facile à consulter, à l'usage de notre clientèle.

Or, notre Bibliothèque possède une classification scientifique, depuis déjà quelques années. C'est le système Dewey, que l'on retrouve un peu partout dans les grandes bibliothèques, bien qu'il ne soit pas le seul qui donne satisfaction. De plus, nous

avons préparé, à l'usage du public, un fichier qui contient autant de fiches que nous avons d'ouvrages sur nos rayons, et qui classe les livres par ordre de sujets. Ainsi, par exemple, si vous voulez consulter un livre d'histoire, il y a toute une série de fiches concernant l'histoire, et suivant que vous vouliez consulter un livre traitant d'histoire universelle ou d'un pays ou d'une période ou d'un personnage particulier de l'histoire, il est facile, en consultant notre tableau de classification, de retracer dans quelle section de la Bibliothèque il faudra chercher pour retrouver l'ouvrage désiré.

Un deuxième fichier indique les ouvrages par ordre alphabétique de noms de famille d'auteurs. Si donc vous connaissez le nom de l'auteur que vous voulez consulter, il faudra chercher la classification de l'ouvrage convoité dans le fichier par noms d'auteurs. Si, au contraire, vous cherchez des ouvrages sur un sujet donné, sans connaître

les auteurs, vous trouverez, sous une rubrique bien déterminée, tous les ouvrages se rapportant à un sujet en particulier. Donc, au point de vue de la classification, depuis déjà dix ans, la Bibliothèque de la Législature est heureuse d'afficher celle qu'elle possède et qui donne entière satisfaction à sa clientèle, parce qu'elle est efficace, rapide et facile à saisir.

#### BUDGET

Je serai bref sur ce point, puisque le budget lui-même est encore un tout petit bonhomme, n'atteignant pas même \$10,000 par année, pour l'achat des livres, la reliure, l'abonnement aux périodiques et journaux et autres frais de bureau et dépenses diverses.

Bientôt, nos relations commerciales vont reprendre avec la France, et il y a tout lieu d'espérer que ce budget sera augmenté, afin que nous puissions compléter les collections qui ont été in-

terrompues depuis juin 1940.

S'il y a un produit dont le coût a augmenté considérablement depuis les dernières années, c'est bien celui du livre, de même que celui de la reliure. Ce coût a presque doublé. Aujourd'hui, le moindre petit volume in-8 coûte de \$1.25 à \$1.50, et s'il dépasse les 200 pages régulières, ce coût va jusqu'à \$2.00 et \$2.50. De même encore, jadis on faisait relier un livre pour \$1.00. Aujourd'hui, pour avoir une reliure semblable, c'est-à-dire avec dos et coins en cuir, il faut payer de \$1.50 à \$2.00. Quant aux journaux, nous devons en faire relier un grand nombre. Il en coûte jusqu'à \$100 par année pour faire relier un seul journal. Voici comment la chose se produit: 6 volumes à \$15 chacun, puisque dans chaque volume on insère deux mois du journal, cela fait \$90 avec, en plus, \$10 pour l'abonnement. Si l'on multiplie cette opération de 25 à 30 fois, vous voyez immédiatement quelle trouée cela peut faire dans notre petit budget.

Pendant la guerre, nous avons dû acheter un grand nombre de livres publiés en anglais, ici ou aux Etats-Unis, sur des problèmes qu'une bonne bibliothèque publique ne peut ignorer. Mais, en général, la majorité de nos livres sont de langue française, et nous nous efforçons d'avoir une collection aussi complète que possible des canadiana. Il est regrettable que nous n'en possédions pas la collection au complet, surtout pour ceux qui sont de langue française. Dès qu'un bouquiniste annonce une vente de canadiana, nous sommes à l'affût, pour nous procurer ceux qui nous manquent.

#### CURIOSITES RARES

Tous les bibliothécaires savent ce que l'on entend par incunables. Ce sont des livres plutôt rares, qui ont été publiés à une époque reculée ou dès les débuts de l'imprimerie. Ainsi, les incunables européens ne doivent pas dépasser le commencement du 16<sup>e</sup> siècle, et les incunables canadiens ne sauraient

aller au delà de l'année 1820.

Nous possédons quelques incunables européens, d'une grande valeur, comme curiosités, dont quelques-uns remontent à la fin du 15e siècle. Dans son inventaire chronologique des livres, journaux, brochures et revues publiés dans la province de Québec, de 1764 à 1904, M. N.-E. Dionne déclare que le nombre d'incunables canadiens ne dépasse pas 140, c'est-à-dire imprimés de 1765 à 1820. Or, sur ce nombre, nous en possédons environ 70, ce qui veut dire la moitié du nombre total.

Nous avons aussi un grand nombre de livres d'art, qui nous montrent l'évolution de la peinture, de l'architecture, de la sculpture, etc., à travers les siècles; ils sont réservés à l'usage des connaisseurs.

Notre collection de journaux reliés remonte aux premiers imprimés dans la province de Québec. Aussi, nous conservons, dans le sous-sol, les doubles des documents officiels, tels que Statuts Re-

fondus, Statuts annuels, rapports des Départements et échanges que nous recevons des autres provinces, du Gouvernement fédéral, des Etats-Unis et même de certains pays outre-mer.

#### BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES

Au début, la Bibliothèque de la Législature était une bibliothèque réservée aux législateurs et aux fonctionnaires. Ce n'est que plus tard qu'elle a ouvert ses portes au public, et encore beaucoup plus tard que l'on a commencé à prêter ses livres.

La Bibliothèque de la Législature n'est pas une bibliothèque publique en réalité, mais une bibliothèque privée, qui fait le service d'une bibliothèque publique, grâce à l'obligeance du Gouvernement qui veut bien en faire bénéficier les citoyens de Québec. Or, je suis d'avis qu'il faudra, un jour, couper court à cette générosité, lorsque la ville de Québec possèdera une bibliothèque publique qui lui appartiendra et qu'elle mettra au service du pu-

blie. À l'heure actuelle, celle de l'Institut Canadien (15,000 volumes) est à l'usage de ses membres. Elle est donc une bibliothèque privée. (1)

Les services du Parlement de Québec ont non seulement doublé, triplé, quintuplé, mais décuplé, depuis la Confédération, et l'on peut en juger par les nombreux édifices qui ont été érigés près du vieux Parlement, depuis 1912; de même que par les nombreuses maisons louées, à l'heure actuelle, pour y loger divers services du Gouvernement provincial.

---

(1) La Société Littéraire et Historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec), fondée en 1824, possède une bibliothèque de quelque 40,000 volumes, plutôt anciens. Elle est installée au Morrin College et réservée à l'usage de ses membres, presque tous de langue anglaise, comme ses volumes d'ailleurs. Son avenir est assuré par des legs.

La seule bibliothèque publique et gratuite, à Québec, est celle de l'École Supérieure de Commerce (2 rue Cook), ouverte aux étudiants en science commerciale. Son fonds se compose de 15,000 volumes. Elle reçoit plusieurs centaines de revues, de périodiques et de journaux touchant les questions économiques, industrielles et commerciales. Ouverte le jour et le soir, avec grande salle de lecture attenante.

En somme, il y a 7,000 employés au Parlement de Québec, et je suis d'avis que la Bibliothèque de la Législature devrait être réservée aux législateurs et aux administrateurs exclusivement. Cela éliminerait un grand nombre de volumes, dont ils n'ont pas un besoin absolu, et nous permettrait de l'enrichir du côté des oeuvres qui se rattachent, de près ou de loin, aux activités administratives du Gouvernement.

Je n'apprendrai rien aux usagers de la Bibliothèque, en disant qu'ils ne lisent pas tous des livres qui pourraient les instruire et les éclairer davantage sur ce qu'il importe de savoir pour être utile dans le monde.

Sans doute qu'il n'y a pas de mal à lire, de temps en temps, un roman, un livre d'histoire, de biographie, de contes, de légendes, de folklore, d'aventures, de voyages et autres du genre, mais si les trois quarts, pour ne pas dire davantage, des activités de la Bibliothèque et de son personnel

sont absorbées par des clients qui se repaissent uniquement de cette nourriture, il est certain que le côté pratique, utilitaire et éducateur souffrira d'autant.

Encore une fois, la Bibliothèque de la Législature n'est pas une bibliothèque publique, et si elle l'est, ce n'est que par accident et le temps serait venu de songer à garder ses richesses pour ceux qui, par leurs fonctions, doivent se renseigner à même ses trésors, pour en faire bénéficier l'administration.

#### UN APPEL AUX EMPLOYÉS CIVILS

Nous sommes ici en famille, puisque l'Association se recrute parmi les employés de tous les Départements, et de tous les services du Parlement. C'est pourquoi je veux parler clairement.

La Bibliothèque de la Législature est destinée non seulement aux législateurs, mais surtout aux fonctionnaires, car ce sont eux qui doivent renseigner les législateurs sur bien des points et faire,

pour eux, des recherches qui leur seront utiles dans la préparation de la législation.

Nous recrutons un grand nombre de clients ou d'usagers parmi les employés civils et les membres de l'Association. Toutefois, il y a encore place pour un plus grand nombre et nous aimerions à voir plus nombreux les membres de notre famille parlementaire, puisque c'est leur bibliothèque à eux, et que "Charity begins at home".

Nous qui vivons tout le temps dans ce milieu de la Bibliothèque de la Législature, sommes à même de connaître mieux que tout autre ce qu'elle contient de substantiel, de riche, de beau, et nous en apprécions la valeur. Nous ne croyons pas qu'un seul de ses employés voudrait appartenir à un autre service, car l'atmosphère est agréable pour ceux qui aiment la lecture et sont désireux d'élargir leur cercle de connaissances. C'est pourquoi, mieux que tout autre, croyons-nous, ils sont en état de constater certaines petites lacunes, qu'il y aurait peut-être moyen

de corriger ou de faire corriger plutôt, si nous avions l'appui effectif des usagers de la Bibliothèque, qui comme nous connaissent sur quels points elle est susceptible d'améliorations.

C'est pourquoi, je me permets de faire ici l'énumération de quelques desiderata, et si vous croyez que quelques-uns méritent votre appui, je laisse à votre Association le soin de parler au nom de tous.

Ainsi, lorsque vous venez travailler à la Bibliothèque, si vous trouvez que l'éclairage est insuffisant, ne vous contentez pas de maugréer, mais faites-le savoir à qui de droit;

Si vous trouvez que nos rayons sont peu garnis, pour certaines études qui vous intéressent, à vous de demander et vos demandes seront étudiées avec attention;

Si vous remarquez que la Salle de Lecture, où quatre lecteurs ensemble ont de la peine à déplier leur journal, est trop exigüe, faites-le remarquer et nous en informerons les responsables;

Si vous remarquez que nos revues, au nombre de plus d'un cent, ne sont pas assez nombreuses, ni assez en vue, à vous de faire connaître vos suggestions;

Si, un jour, vous ou un ami, ou une connaissance, constatez qu'il n'y a pas de chambres spéciales, pour travailler dans le silence, c'est à vous de pétitionner et d'en réclamer;

Si vous remarquez qu'il serait utile, dans bien des cas, que nous possédions ce que l'on trouve dans bien des bibliothèques, c'est-à-dire des microfilms et un readex, à vous d'en suggérer l'acquisition;

Si vous constatez l'absence d'un catalogue imprimé, de même que d'un supplément annuel, comme la loi l'a prévu, faites entendre votre voix, car nous vivons en démocratie;

Il n'existe pas, non plus, dans la province de Québec, de Bulletin bibliographique, pas plus, d'ailleurs, que d'enregistrement officiel ou de dépôt pour les canadiana, ni à Québec ni à Ottawa.

Tout est à créer au sujet de ces lacunes et la voix des bibliothécaires ne suffit pas pour obtenir remède, même lorsqu'elle se fait entendre jusqu'au pied du trône... de l'Orateur.

Il y a une expression anglaise qui rend bien la pensée de ceux qui parlent cette langue, c'est lorsque l'on dit que la population, dans une ville ou dans un Etat, n'est pas "Library conscious". Dans un pays démocratique, où les dirigeants attendent toujours les appels du peuple pour agir dans un sens ou dans l'autre, les administrateurs ne prendront pas les devants, à moins que le public soit "Library conscious".

Dans l'espèce, c'est-à-dire relativement au sujet que je traite, ce public, celui qui peut faire des appels aux maîtres du pouvoir, c'est l'Association des Employés Civils, et je compte bien qu'elle n'y manquera pas, car sans elle, je crains que les petites lacunes que je viens de signaler continueront d'exister encore longtemps.

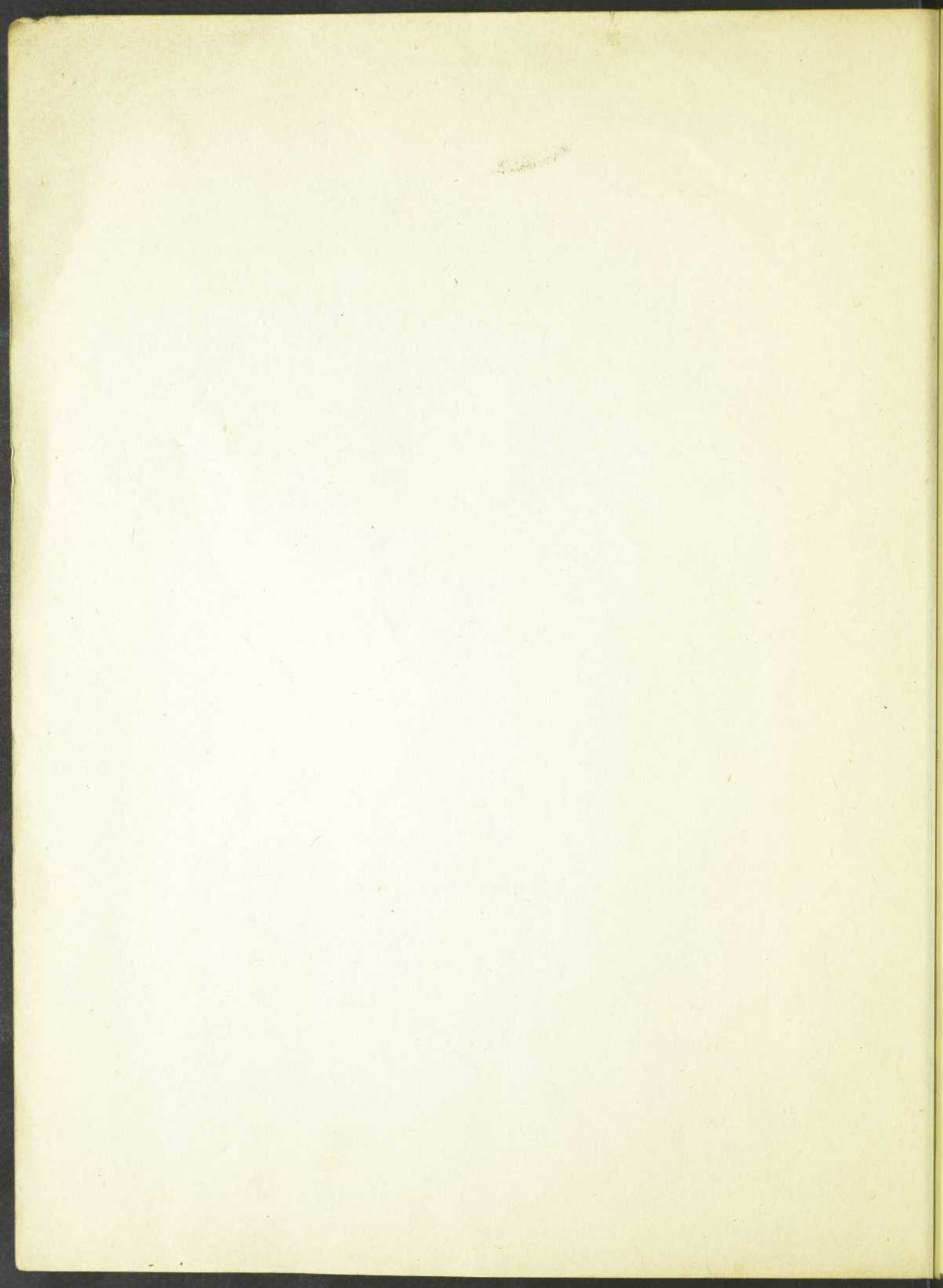
M. le Président,

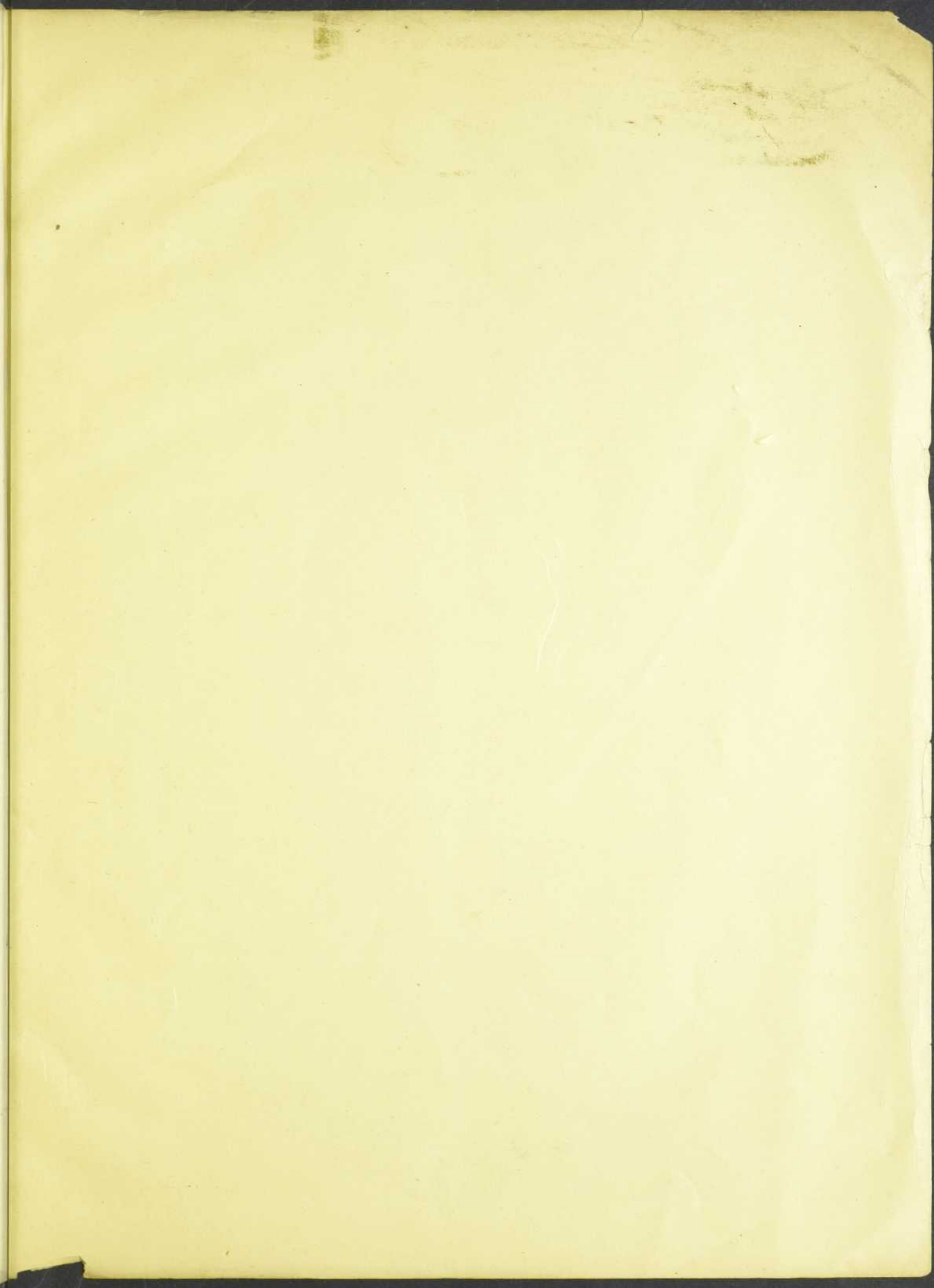
De même qu'on ne prête qu'aux riches, je vous confie la tâche, à vous et à votre Conseil, d'amorcer l'étude de ce problème, dont la solution, avec bien d'autres que vous avez sur votre agenda, ne pourra que contribuer à rendre plus compétents les membres de notre Association et plus efficace leur travail, au profit de la Province.

G.-E. MARQUIS

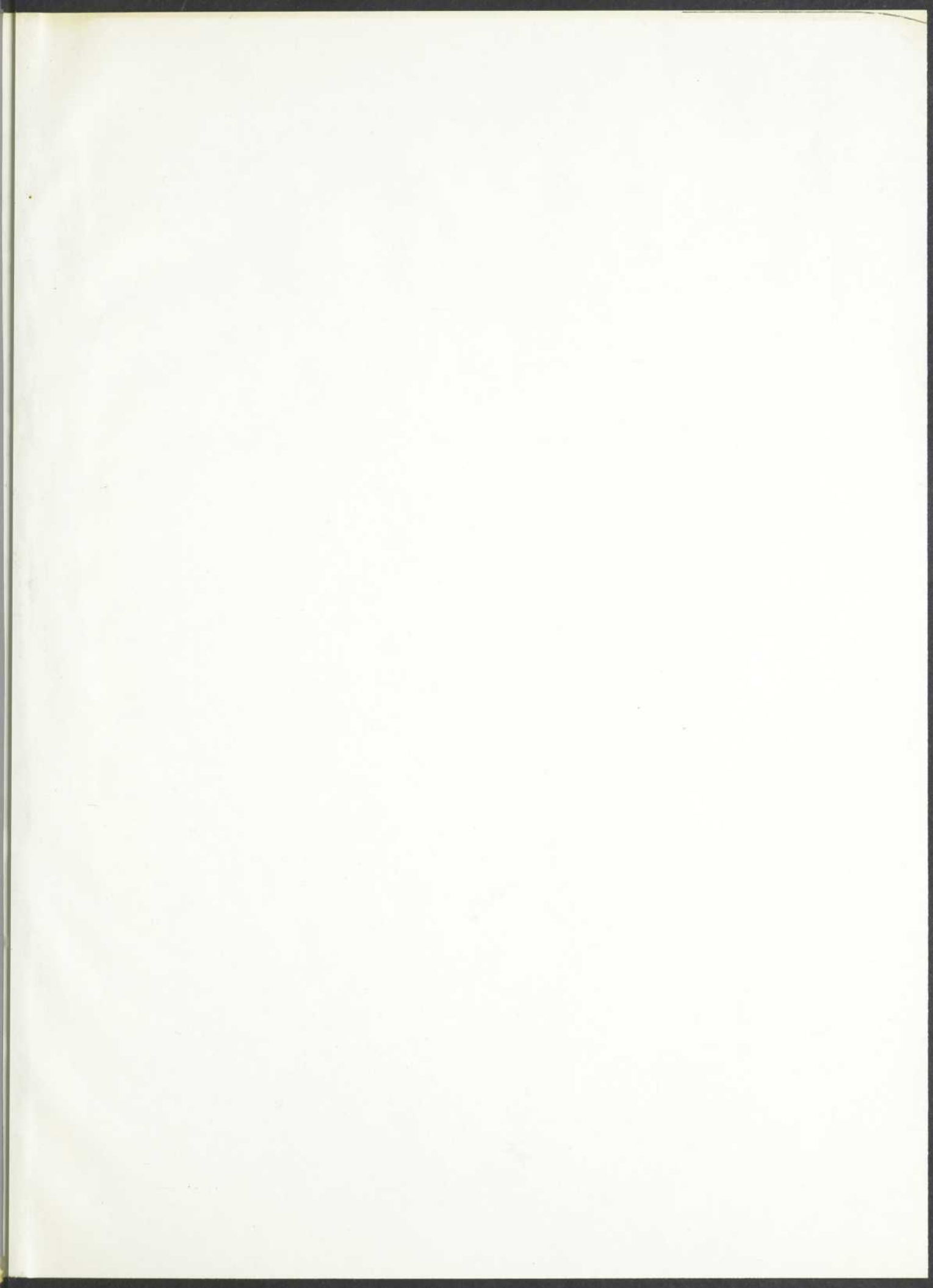
----- oOo -----

(Dîner-causerie au Chalet des Employés Civils, le  
27 février 1946, à 6 heures p.m.)











**BRO-DART**  
of Canada, Ltd.  
6 Edmonson St.  
Brantford, Ontario

BNQ



000 279 859